



Ville de
Chevilly-Larue

MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Tel : 01 45 60 19 65

Fax : 01 46 86 79 85

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE PERMANENTE

Merci de renseigner les informations demandées ci-dessous :

Je soussigné(e),

*Domicilié(e) à :

Sollicite la délivrance d'une autorisation :

- pour établir un bateau au droit de ma propriété (1)
- pour établir un branchement à l'égout communal (1)
- pour établir un branchement à l'égout départemental (1)
- autre (1) : _____

Date prévisionnelle de commencement des travaux :
pour une durée de _____

Cette autorisation est demandée pour l'adresse suivante à Chevilly-Larue :

Dont je suis propriétaire – locataire (2)

- je souhaite venir la retirer directement dans vos services (1)
- je souhaite recevoir ma demande par courrier à une adresse différente de celle mentionnée ci-dessus (1) :

- je souhaite recevoir ma demande par courriel à l'adresse suivante (1) :

Je reste joignable au :

Chevilly-Larue, le

Signature

(1) cocher la case correspondante

(2) rayer la mention inutile

NB : si l'autorisation est demandée par un locataire,
Elle devra être approuvée par le propriétaire de l'immeuble.

Information droit de voirie au verso

A/ Bennes, échafaudages, palissades, bungalow, cabanes de chantier	15 €/m ² /semaine à compter du 3ème jour d'occupation
B/ Réservation ou immobilisation de places de stationnement	15 €/place/semaine à compter du 3ème jour d'occupation

**« Informations relatives à la protection des données personnelles :*

Les données personnelles, recueillies sur le fondement de l'article 6.1.e du Règlement UE 2016/679 du 27/04/2016 relatif au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier par les agents communaux.

Le responsable du traitement est Madame la Maire, 88 avenue du Général de Gaulle, 94669 Chevilly-Larue Cedex.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement des données qui vous concernent ou d'opposition au traitement. L'opposition au traitement entraîne la perte du bénéfice du dispositif proposé par la commune. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, merci de contacter le délégué à la protection des données de la commune : dpo@ville-chevilly-larue.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. »